



L'Empreinte de l'Ours

S'Baere Blättel

Bulletin Municipal de la Commune de Baerenthal

Mairie de BAERENTHAL 1, rue Printemps d'Alsace 57230 BAERENTHAL

☎ 03.87.06.62.30

mail : mairie.baerenthal@wanadoo.fr site internet : www.baerenthal.eu

Responsable de la publication : Christian Cropsal 1^{er} Adjoint en charge de la communication

Comité de rédaction : S. Weil, A. Kessler, C.Ringard, J. Charpentier, P. Brunner, M. Zugmeyer et A. Levavasseur

Horaires d'ouverture :

Mairie

Mardi et vendredi de 14 h à 19 h
Mercredi de 8 h à 12 h

Par téléphone uniquement

Mai 2020

Spécial coronavirus n° 2

Quelques infos, encore...

Chers Baerenthaloises et Baerenthalois, de cœur, d'adoption, d'origine...

C'est encore un bulletin municipal à la configuration spéciale que nous vous proposons pour ce mois de mai. Nous y reprenons un certain nombre d'informations ou de consignes que les autorités partagent au fur et à mesure que le confinement évolue.

Après le discours du 1^{er} ministre de ce 28 avril, ces consignes et obligations vont encore changer pour permettre à toutes et à tous de sortir de ce confinement avec un maximum de sécurité.

D'ici le 11 mai, nous aurons l'occasion de distribuer gratuitement à tous les habitants de Baerenthal un masque en tissu réutilisable et lavable jusqu'à 10 fois. D'autres masques pourront être distribués moyennant un prix de vente basé sur notre prix d'achat sans marge.

Nous organiserons aussi, avec les enseignants, le retour à l'école des enfants concernés en respectant à la fois le calendrier et les consignes de sécurité.

D'ores et déjà, un certain nombre de manifestations prévues dans les prochaines semaines sont annulées. Il en va ainsi de la Maï Kür du 1^{er} mai des Sports Réunis de Baerenthal, du marché aux puces du 7 juin, de la journée de nettoyage du 20 juin et du feu d'artifice prévu le 18 juillet. Il est probable que d'autres manifestations soient encore annulées d'ici la fin de l'été : vous en serez bien évidemment informés.

Nous ouvrons à nouveau l'aire de dépôt des déchets verts, d'abord sur 2 journées complètes le 2 et 6 mai 2020, ensuite nous essaierons de revenir à une ouverture habituelle les samedis de 10h à 12h. Dans tous les cas, pour nous permettre de maintenir ces permanences, il faut absolument respecter les gestes barrières et les règles de distanciations sociales.

Nous envisageons également une réouverture de la mairie aux heures habituelles dès que nous disposerons du matériel permettant une sécurisation sanitaire aux agents et aux usagers. Dans tous les cas, la permanence téléphonique est assurée aux heures d'ouverture et je reste joignable à tout moment sur mon portable au 06.86.55.96.41 ou par mail à mairie.baerenthal@wanadoo.fr

Enfin, dans quelques jours maintenant, le pylône de téléphonie mobile sera opérationnel et dès lors que les box Tubéo seront changées (probablement avant la fin du mois de mai), nous aurons enfin rattrapé notre retard numérique et pourrons encore mieux profiter de ces nouvelles technologies de plus en plus indispensables.

Dans tous les cas, soyez prudents et #restezàlamaison.

Serge WEIL
Maire de Baerenthal.

POMPIERS : 18

POLICE : 17

URGENCES

Centre de régulation médicale
Médigarde 0 820 33 20 20

**Appeler le 15
en cas d'urgence**

Pharmacies de garde :
Composer le 3237 pour connaître
la pharmacie de garde

Médecin :
Clarisse CROPSAL
☎ 03 87 06 53 34

Infirmière :
Cécile FERSTLER
☎ 03 87 96 17 23

AMAPA :
L'antenne du Pays de Bitche est installée à
Sarreguemines :
☎ 03 87 95 71 72

CLIC :
Antenne de Bitche :
☎ 03 87 78 06 99

Nouvel arrêté préfectoral

Arrêté préfectoral du 15 avril 2020 relatif au respect des règles sanitaires

Dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, le Préfet de la Moselle a adopté un arrêté portant interdiction d'accès de certains sites.

L'accès à l'ensemble des parcs, jardins publics, parcs récréatifs en plein air, gravières, forêts, berges, plans d'eau, aires de jeux, parcours de santé, terrains de sport, est interdit dans l'ensemble des communes du département de la Moselle :

- ⇒ du vendredi 1er mai 2020 de 0h00 jusqu'au lundi 4 mai 2020 à 0h00
- ⇒ du vendredi 8 mai 2020 à 0h00 jusqu'au lundi 11 mai 2020 à 0h00.



Accès au cimetière communal

Les conditions de fréquentation des cimetières en dehors des cérémonies sont strictement limitées, de manière à assurer le respect des gestes barrières et les mesures de distanciation sociale.

En effet, en application de l'article 3 du décret du 23 mars 2020 définissant les 7 cas de déplacements dérogatoires, le déplacement pour se rendre dans un cimetière ne peut pas entrer dans les cas 1°, 2°, 3°, 4° ou 6°.

Le motif n° 5 (déplacements brefs, dans la limite d'une heure quotidienne et dans un rayon maximal d'un kilomètre autour du domicile, liés à la promenade avec les seules personnes regroupées dans un même domicile) est en revanche applicable, ce qui suppose que le cimetière se trouve à 1 km du domicile, et que la visite du cimetière intervienne dans l'heure suivant le départ du domicile, sans donner lieu à une rencontre avec d'autres personnes ne partageant pas le même domicile.

La Commune attire également l'attention des administrés en leur demandant de déposer les déchets dans les bacs de collecte du cimetière suivant l'affichage mis en place.

- ⇒ Dans les poubelles "déchets verts": uniquement les déchets qui seront recyclés à l'aire de dépôt des déchets verts (plantes naturelles, herbe, branches de sapin ...).
- ⇒ Dans les poubelles "autres déchets": les pots en terre ou en plastique, arrangements floraux en plastique ...



Dans les "autres déchets", ne doivent pas être déposés de mouchoirs, gants, masques et autres matières personnelles afin de respecter la sécurité sanitaire indispensable actuellement.

Nous comptons sur vous pour le respect de ces consignes.

Comment utiliser son masque

Voici comment bien porter son masque et l'entretenir après chaque utilisation.

1) Les bons gestes pour mettre votre masque

- Se laver les mains avant de l'installer sur le visage. Rappelons que nos mains sont les meilleures amies des virus! Autant de raisons d'utiliser plus que jamais gel hydroalcoolique ou savon pour désinfecter nos mains avant même de mettre le masque.
- Saisir le masque par les brides élastiques ou les liens et non par sa partie pleine.
- Placez le masque à mi-hauteur de votre visage, couleur vers l'extérieur dans le cas du masque chirurgical (sinon, le sens intérieur/extérieur est indiqué), entre le haut du nez et le bas du menton, la zone rigide toujours en haut. La barrette rigide en haut du masque va permettre de bien pincer la narine.
- Mettez les élastiques autour de chaque oreille (dans le cas de liens à nouer, attachez d'abord la partie supérieure derrière votre tête) puis positionnez le masque et exercez une pression avec vos doigts sur l'arête de votre nez, puis vos pommettes, ce qui permettra de bien l'ajuster. Il doit être bien adapté, ni trop serré, ni trop lâche. N'oubliez pas qu'il ne faut ensuite jamais se toucher le visage. Et bien sûr éviter de baisser votre masque sur votre menton car tout l'effet protecteur serait annihilé immédiatement.

2) Les bons gestes pour l'ôter

- De retour chez vous, pour enlever le masque, saisissez-le UNIQUEMENT par les élastiques ou la lanière, sans toucher l'autre partie potentiellement infectée par le virus. Si vous avez un masque chirurgical, jetez-le dans un sac à déchets spécifique que vous mettrez à la poubelle le lendemain.
- Lavez-vous de nouveau les mains.
- Changez régulièrement de masque et ne jamais réutiliser le même masque s'il n'a pas été lavé.

3) Comment nettoyer son masque maison?

60°, 70° ou plus, en plein air ou en sèche-linge? Rien n'est vraiment arrêté sur la façon de prendre soin des masques en tissu après chaque utilisation.

Le minimum est de laver votre masque en tissu avec un détergent à la machine cycle coton de 30 minutes à 60°C ce qui évacuera les bactéries excrétées ou présentes sur sa face externe et les lanières lors de son utilisation et de ne pas le faire sécher en plein air. L'Afnor déconseille l'utilisation d'adoucisseur ou de nettoyer son masque en le mettant au micro-ondes.

De nouveaux compteurs d'électricité à Baerenthal

Certains d'entre nous ont reçu récemment un courrier au sujet de l'installation de nouveaux compteurs d'électricité dans notre commune.

Devant les interrogations que ce courrier a légitimement générées auprès des abonnés dont vous faites partie, j'ai interpellé l'entreprise qui nous demande de vous apporter des précisions au travers de son communiqué ci-dessous :



À compter du mois de juin, Enedis procèdera à l'installation de nouveaux compteurs d'électricité dans la commune.

Moderniser le réseau pour permettre la transition énergétique

Citoyens, élus, acteurs des territoires, nous sommes tous engagés dans la transition énergétique ! En installant de nouveaux compteurs d'électricité Linky, Enedis modernise le réseau d'électricité. Cette modernisation est nécessaire pour développer les énergies renouvelables et les nouveaux modes de consommation dans notre territoire (mobilité électrique, auto-consommation...). A notre échelle, il s'agit donc d'une étape supplémentaire pour lutter efficacement contre le changement climatique.

Plus de confort et plus d'économies

25 millions de foyers français, soit deux tiers de la population française, sont déjà équipés de ces nouveaux compteurs et bénéficient de nouveaux services : des factures établies sur la consommation réelle, des interventions plus économiques réalisées à distance, l'accès à de nouvelles offres proposées par les fournisseurs d'électricité et une meilleure maîtrise de l'énergie consommée. Dans la période actuelle, ces services se sont révélés plus précieux que jamais, permettant de réaliser 1,5 million d'opérations à distance dans les meilleures conditions. De même, la capacité de piloter le réseau à distance a permis d'identifier 1 000 pannes sans déplacement.

Une installation simple et rapide

Vous avez reçu un courrier vous informant de l'installation du nouveau compteur. L'entreprise mandatée par Enedis vous contactera dans un second temps. Cette entreprise sera facilement identifiable grâce au logo « Partenaire Linky ». Ses techniciens sont formés et habilités à remplacer les compteurs d'électricité. Une attention particulière a été portée aux nouvelles règles sanitaires pour une reprise en toute sécurité pour les clients et les techniciens.

Pour toute question, vous pouvez contacter le service client d'Enedis, du lundi au vendredi de 8h à 17h, au 0 800 054 659 (appel et service gratuit depuis un poste fixe).

Nos joies

Félicitations à :

M. Charles Gross qui fêtera ses 86 ans le 5 mai
Mme Suzanne Fuchs née Kiefer qui fêtera ses 85 ans le 8 mai
Mme Frieda Hoehr née Zoeller qui fêtera ses 89 ans le 11 mai
M. Jacques Lang qui fêtera ses 80 ans le 13 mai



Bienvenue à :

Mila, née le 11 avril,
fille de Franck Masson
et de Mélanie née Dompnier

Albane, née le 13 avril,
fille de Pierre Brunner
et de Manon Weil

Vie pratique

Collecte multiflux

Au mois de mai, seule la collecte du jeudi 21 mai, sera reportée au vendredi 22 mai 2020.

Après la collecte exceptionnelle des sacs orange du 30 avril, merci de poursuivre le stockage de vos sacs orange, chez vous, en attendant de nouvelles consignes.

Ouverture de l'aire de dépôt des déchets verts

L'aire de dépôt des déchets verts sera ouverte le samedi 2 mai ainsi que le mercredi 6 mai 2020 de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h.

Les gestes barrières de distanciations devront bien évidemment être respectés.

- Un seul véhicule à la fois dans l'enceinte du dépôt
- Une zone d'attente sera mise en place sur le parking Ramstein-Plage
- Surveillance effectuée par les élus du Conseil Municipal
- Accès réservé aux résidents de Baerenthal et aux non professionnels.

Cela va sans dire mais si on le redit c'est mieux : pas d'autres déchets que les déchets verts.

Il faudra se munir de l'attestation de déplacement dérogatoire et cocher la case correspondant à un déplacement pour effectuer des achats.

Le Sydem'Pass et une pièce d'identité pourront être demandés en cas de doute sur l'identité des usagers.

C'est en respectant ces consignes sommes toutes élémentaires que nous parviendrons par la suite à revenir à une ouverture normale de cette déchèterie et bien entendu à vous protéger et à protéger les autres.

Ouverture des déchèteries de Bitche et Rohrbach les Bitche

Pour les professionnels (entreprises, artisans, commerçants), tous les lundis :

- de 9 h à 12 h pour Rohrbach les Bitche
- de 13 h à 17 h pour Bitche.

Pour les particuliers et les professionnels :

le mercredi 6 mai 2020 de 9 h à 17 h (en non-stop) pour Bitche et Rohrbach les Bitche.

En raison de l'activité réduite, seuls les déchets suivants pourront être acceptés :

Les cartons, les déchets verts, le tout venant, les gravats et la ferraille.

Les déchets d'équipements électrique et électronique, le bois, les meubles ainsi que les déchets dangereux (peinture, acides ...) ne seront pas acceptés.

Respect des règles sanitaires :

- 1 personne par véhicule
- Respect d'une distance d'au moins 1 m 50 entre les personnes
- Accès limité à 1 personne par benne ouverte
- Interdiction de contact avec les gardiens et respect des consignes de tri indiquées.

RAPPEL BRUIT

En cette période de confinement, beaucoup d'entre vous en profitent pour entretenir leur maison ou leur jardin.

Il est rappelé qu'un arrêté municipal n'autorise l'usage de toute machine bruyante, par les particuliers, (tondeuse, débroussailleuse, tronçonneuse, scie à bois, ponceuse, rabot électrique....) que les :

**Jours ouvrables de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 19 h
Les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h.**

Nous comptons sur votre compréhension pour le respect de cette réglementation.

